



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 19 février 2025

Objet : Question parlementaire n° 1813 du 22 janvier 2025 de Monsieur le Député Ben Polidori et de Monsieur le Député Georges Engel concernant « Certificats médicaux frauduleux ».

Madame la Ministre,

En date du 22 janvier 2025, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et de la Ministre de la Digitalisation.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Ben Polidori et Monsieur le Député Georges Engel.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin